

CONSEIL ÉCO ASSAINISSEMENT



CONSTRUCTION
AMÉNAGEMENT
RÉNOVATION
DURABLES

TOUT FAIRE MATÉRIEL CONCRÉTISE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

CES ÉCO-CONSEILS VOUS INFORMENT CONCRÈTEMENT SUR LES TECHNIQUES ET LES PRODUITS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, FAVORISANT LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES, PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT ETC...

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE TOUTS VOS PROJETS, UN ENGAGEMENT TOUT FAIRE MATÉRIEL.

RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE

POURQUOI INSTALLER UNE CITERNE DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE ?

- Pour réduire la consommation d'eau de distribution et le montant de votre facture d'eau. L'eau de pluie peut être utilisée pour arroser le jardin, nettoyer la maison, la voiture...
- Moins de tartre dans les robinets, canalisations et autres appareils électroménagers car l'eau de pluie est douce.
- Pour économiser les nappes phréatiques alimentant le réseau de distribution.
- L'eau stockée est retirée momentanément du cycle hydrologique.



EXEMPLE :

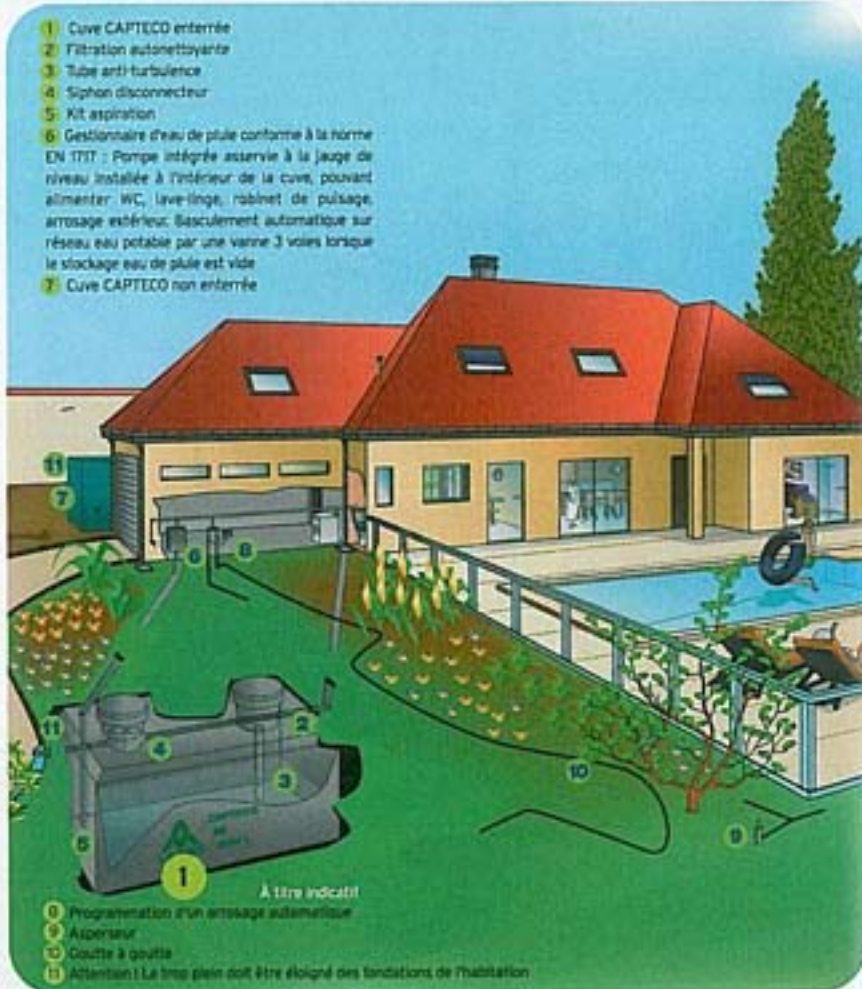
Avec une Captéco 5000 L BEF (permettant un usage évolutif dans le temps), une PMMA (pluviométrie moyenne de Mai à Août) de 200 mm (valeur minimum retrouvée sur 90 % de la France) une surface de toiture de 110 m² et une occupation de 3 personnes, le calcul donne les usages possibles suivants :

- Utilisation extérieure (arrosage, lavage) : surface arrosable 150 m².
- Utilisation intérieure WC + extérieure (arrosage, lavage) : surface arrosable 80 m².

L'utilisation d'un gestionnaire répondant à la norme EN1717 permet la disconnection et le basculement entre les réseaux eau potable/eau de pluie. Il assure l'alimentation des WC et de l'arrosage extérieur sous pression.



- 1 Cuve CAPTECO enterrée
- 2 Filtration autonettoyante
- 3 Tube anti-turbulence
- 4 Siphon disconnecteur
- 5 Kit aspiration
- 6 Gestionnaire d'eau de pluie conforme à la norme EN 1717 : Pompe intégrée asservie à la jauge de niveau installée à l'intérieur de la cuve, pouvant alimenter WC, lave-linge, robinet de puisage, arrosage extérieur. Basculement automatique sur réseau eau potable par une vanne 3 voies lorsque le stockage eau de pluie est vide
- 7 Cuve CAPTECO non enterrée



- À titre indicatif
- 8 Programmation d'un arrosage automatique
 - 9 Aspirateur
 - 10 Goutte à goutte
 - 11 Attention ! Le bief plein doit être éloigné des fondations de l'habitation

Le crédit d'impôt (arrêté du 4 mai 2007) :

les dépenses d'acquisition des équipements de récupération des eaux de pluie de l'habitation principale ouvrent droit au crédit d'impôt sur le revenu à la condition qu'ils soient fournis et installés par une même entreprise et donnent lieu à l'établissement d'une facture, laquelle doit impérativement mentionner distinctement les différents éléments installés et permettre ainsi de s'assurer que l'équipement répond aux conditions techniques reprises dans l'arrêté.

Le crédit d'impôt sur le revenu est égal à 25 % du montant correspondant au coût de l'équipement.

Pour plus de renseignements, connectez vous sur le site www.impots.gouv.fr